

Témoignages

Des gens qui ont fait des dons planifiés ou qui contribuent à promouvoir le geste racontent.

UN HÉRITAGE À PARTAGERMD Québec remercie ceux et celles qui veulent bien témoigner de leur geste philanthropique. Ces témoignages encourageront d'autres personnes à planifier dès maintenant leur don afin qu'elles puissent, elles aussi, remettre à la société ce que la société leur a donné.

C'est l'expérience vécue ou un événement très significatif qui les a incités à planifier un geste important en faveur d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance. Ils ont prévu d'accorder à ces organismes une part de leur héritage après s'être assurés que l'avenir de leurs proches était raisonnablement protégé.

- Fondation québécoise du cancer
- Fondation de La Maison du Père
- Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal
- Opération Enfant Soleil
- La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec
- Fondation CHU Sainte-Justine
- La Société canadienne du cancer
- Centraide du Grand Montréal
- La Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- La Maison du Père
- Les Ailes de l'Espérance
- Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
- Société canadienne du cancer
- Opération enfant soleil
- Centraide du Grand Montréal
- Université de Montréal
- Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
- Société Alzheimer de Montréal
- Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau
- Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière/Amicale du Collège et la Fondation Bouchard inc.
- ?uvre pontificale de Saint-Pierre-Apôtre
- Association pulmonaire du Québec
- Fondation CHU Sainte-Justine
- Fondation de la Maison du Père

- Fondation de l'institut de cardiologie de Montréal
- Les Ailes de l'Espérance
- Accueil Bonneau
- Centraide du Grand Montréal
- Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau

Le Fonds Pauline Tremblay pour la fondation Héma-Québec

« En 2006-2007, madame Pauline Tremblay, de Gatineau, a créé un fonds à son nom, le Fonds Pauline Tremblay. C'est la deuxième personne à le faire après Patrick Bérard, un ancien membre du conseil d'administration de la Fondation. Madame Tremblay a effectué des dons à la Fondation en guise de reconnaissance envers les donneurs qui ont contribué par leurs dons de sang à faciliter et à prolonger la vie de son conjoint atteint de cancer.

Madame Tremblay est devenue, au fil des ans, la plus grande donatrice à titre individuel de la Fondation. Le Fonds Pauline Tremblay s'ajoute à quatre autres fonds existant à la Fondation : le Fonds de l'Association des bénévoles du don de sang, le Fonds des cellules souches, le Fonds des tissus humains et le Fonds Patrick Bérard. »

Le portefeuille de la fondation d'Arthur Diamond pour la Fondation communautaire juive de Montréal

« Parmi les leaders, Arthur Diamond brille. Qu'il fasse lui-même un don ou qu'il fixe les normes pour autrui, il sait reconnaître les bonnes occasions dans le domaine des dons de charité et des affaires. Récemment, M. Diamond a transféré des titres négociables à la Fondation communautaire juive de Montréal. Les actions vendues pour 100 000 \$ lui ont permis d'établir un fonds de dotation qui perpétuera son don, car les revenus de ce fonds seront versés directement à la campagne annuelle de l'Appel juif unifié.

« Il est important pour moi de veiller à ce que mon don annuel soit protégé, peu importe ce qui arrive », dit-il.

Le portefeuille de la fondation de M. Diamond est varié. Il comprend une lettre d'intention signée et le Fonds de dotation Arthur Diamond établi il y a plusieurs années. Signataire du Livre de la Vie de la Fondation communautaire juive de Montréal, il a transmis sa passion pour la communauté à ses quatre enfants, qui partagent tous son sens de l'engagement. De toute évidence, la détermination de

M. Diamond à contribuer à l'avenir de la communauté juive montréalaise est un engagement permanent et un mode de vie. »

Henriette et Gilles

« Donner fait partie de notre style de vie. C'est important pour nous de donner l'exemple à nos enfants... Si vous croyez que la communauté est importante et qu'elle peut et doit aider les plus démunis, il est important de lui permettre de continuer à le faire. »

Nicole

« Je pensais qu'il fallait être riche pour faire un don par testament. Je me trompais. Après avoir additionné la valeur de mon assurance vie, de mon REER, de mes épargnes et de mes biens personnels, je me suis rendu compte que je pouvais laisser derrière moi un héritage intéressant. Il y en avait pour mes deux enfants et pour mon organisme préféré. »

Le point de vue des :

- **Organismes de bienfaisance**
- **Conseillers juridiques ou fiscaux**

Autres liens utiles :

- **Qu'est-ce qu'un don planifié ?**
- **Comment faire un don planifié ?**

Vous avez réalisé une planification de don, vous souhaitez livrer votre témoignage ? Contactez-nous : info@unheritage.org



Suivez-nous sur Facebook